



BILAN DE LA QUALITÉ DE L'AIR 2023 EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

L'amélioration de la qualité de l'air dans notre région, d'un point de vue réglementaire, se confirme, cependant les efforts restent à poursuivre pour réduire les effets sur la santé

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes dévoile les tendances d'évolution de la qualité de l'air pour l'année 2023. Un bilan réglementaire qui confirme l'amélioration de la qualité de l'air constatée ces dix dernières années pour les principaux polluants.

En parallèle, les instances européennes sont sur le point de voter la nouvelle directive sur la qualité de l'air, qui apportera entre autres un nouvel abaissement des seuils réglementaires dans la perspective de réduire les effets sur la santé. Atmo Auvergne-Rhône-Alpes accompagnera l'ensemble des acteurs du

territoire pour mettre en place cette évolution et informera les habitants de la région sur les nouveautés et impacts au niveau de l'information de la qualité de l'air.

D'un point de vue sanitaire, il reste des efforts à fournir tant individuels que collectifs, pour préserver notre air et la santé de chacun. En effet, les seuils préconisés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ne sont encore pas respectés. Poursuivre les actions et œuvrer ainsi de concert pour protéger les citoyens et réduire les effets du changement climatique restent un enjeu de taille pour notre région.



Quel bilan pour la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes en 2023 ?

L'amélioration de la qualité de l'air évolue en fonction de la quantité de polluants qui sont émis mais est également dépendante des phénomènes météorologiques de l'année. Dans un contexte de changement climatique global, 2023 reste surtout marquée par une succession de périodes météorologiques avec des influences différentes sur la qualité de l'air. Parmi les phénomènes remarquables, sont à prendre en considération pour cette année :

- Un hiver 2022-2023 doux avec peu de précipitations ;
- Un printemps contrasté avec une grande douceur et des épisodes de fraîcheur marqués ;
- Un été chaud qui se classe au quatrième rang des étés les plus chauds depuis 1900 ;
- Un automne au premier rang des automnes les plus chauds et particulièrement humide.

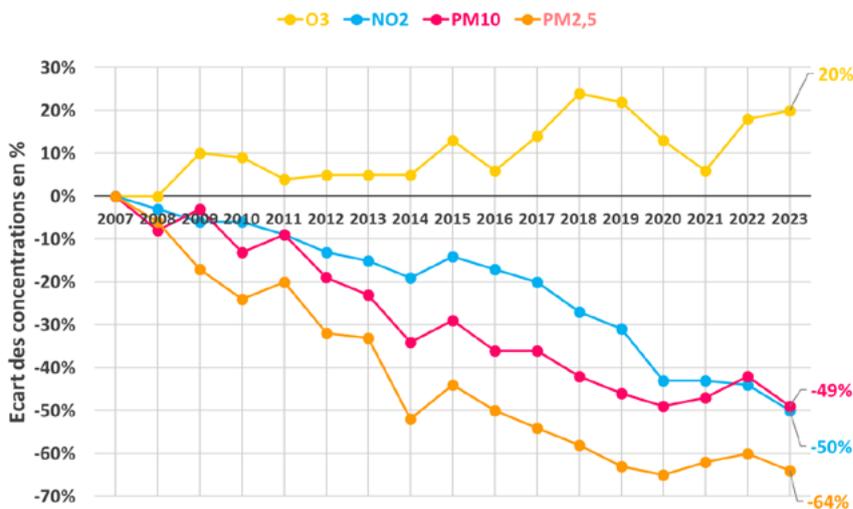
Zoom sur la situation réglementaire de la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes en 2023

D'un point de vue pollution chronique, l'année 2023 consolide la tendance à l'amélioration de la qualité de l'air dans notre région.

Depuis 2007, les principaux polluants réglementés sont en baisse :

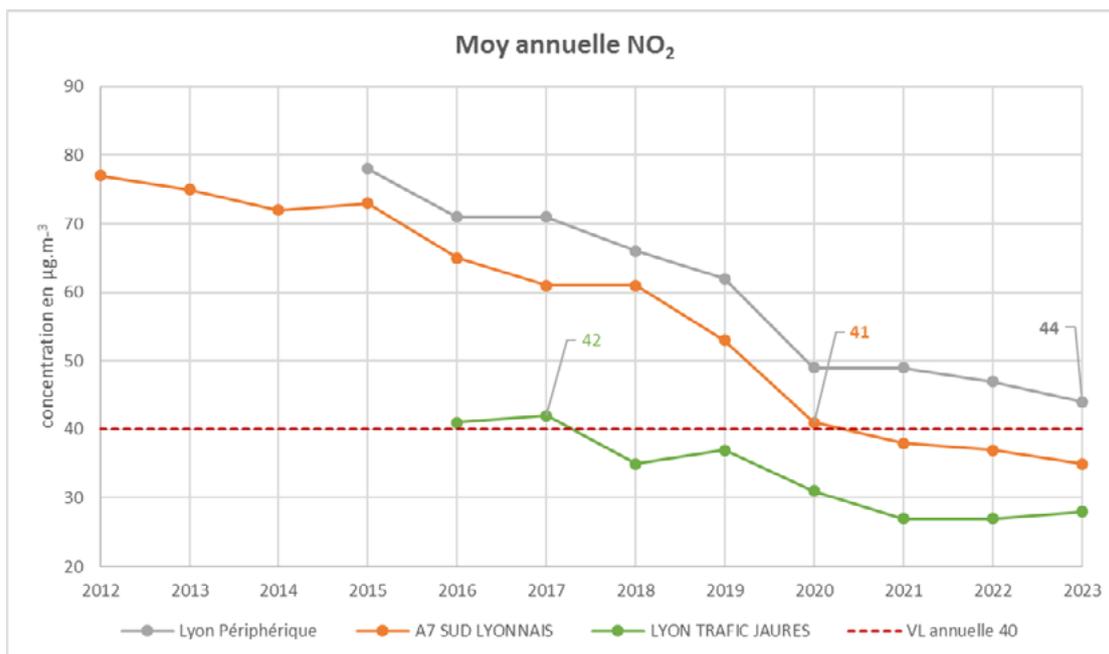
- - 50 % pour le dioxyde d'azote (NO₂), polluant traceur du trafic routier ;
- - 49 % pour les particules PM10 ;
- - 64 % pour les particules fines PM2,5.

Sauf pour le cas de l'ozone (O₃) qui montre une augmentation de 20% entre les niveaux moyens de 2007 et ceux de 2023.



Toutefois, le bilan global positif pour les particules et le dioxyde d'azote ne doit pas masquer quelques points de vigilance sur notre territoire :

- Même si la tendance long terme pour les particules (PM10 et PM2,5) montre une diminution importante, nous observons une stagnation de l'amélioration depuis 2019 ;
- Il reste toujours un dépassement réglementaire persistant en NO₂ dans l'agglomération lyonnaise le long du périphérique.



La mesure de "Lyon Périphérique" enregistre une moyenne annuelle de 44 µg/m³ pour 2023 contre 47 µg/m³ en 2022. Si la tendance à l'amélioration se confirme, elle reste cependant insuffisante au regard de la valeur limite annuelle du NO₂ (40 µg/m³).

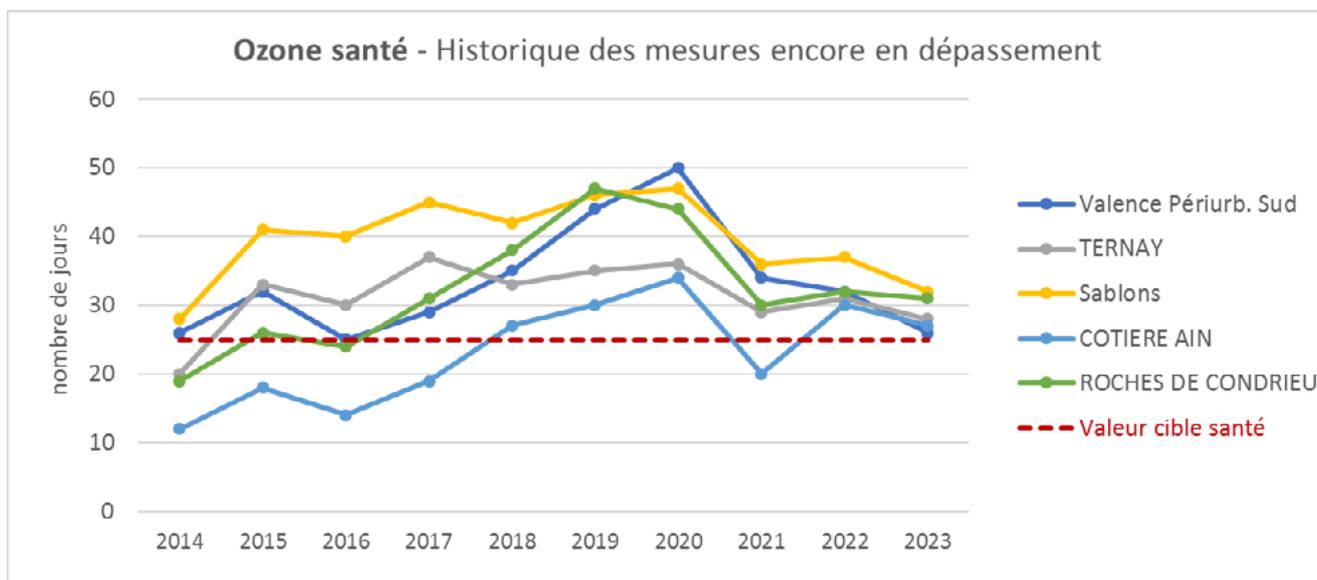
Malgré une variation interannuelle liée aux conditions météorologiques estivales, l'évolution des niveaux moyens d'ozone reste en augmentation

L'ozone est un polluant qui n'est pas émis par une voiture, une industrie ou encore le chauffage... C'est un composé qui se forme en quantité très importante dans l'atmosphère à partir de polluants précurseurs quand il fait beau et très chaud. Par conséquent, c'est lors de la période estivale que ces concentrations deviennent problématiques et que l'ozone a des effets à la fois sur la santé et la végétation.

Les phénomènes météorologiques observés en 2023 et en lien avec le changement climatique de plus en plus prégnant sur le territoire de la région, ont donc un impact certain sur la formation de ce polluant.

Plusieurs dépassements réglementaires ont une nouvelle fois été constatés :

- **Valeur cible pour la santé** : il reste 5 sites encore concernés par le dépassement de cette limite, impactant principalement les départements de l'Ain, de la Drôme, de l'Isère et du Rhône.



- **Valeur cible pour la protection de la végétation** : 5 sites (majoritairement les mêmes que pour la valeur cible pour la santé) observent des dépassements et concernent 3 départements : la Drôme, l'Isère et le Rhône.

À l'échelle de notre territoire, l'ozone reste donc le seul polluant avec des concentrations moyennes en augmentation. Il fait déjà l'objet de travaux plus approfondis depuis quelques années¹, pour étudier et comprendre la relation de cause à effet en lien avec le réchauffement climatique. Ces derniers se poursuivent encore à l'heure actuelle car l'évolution de l'ozone dépend de plusieurs facteurs, à la fois de la variation de ses composés précurseurs mais aussi des conditions météorologiques, qui conditionnent sa réaction chimique dans l'atmosphère². Il est donc plus complexe à appréhender que les autres composés réglementés dont les concentrations ont un lien plus direct avec les sources d'émissions.

¹Exemple d'étude en lien sur ce sujet : <https://www.atmo-auvergnepes.fr/publications/etat-des-connaissances-impact-de-lozone-sur-la-vegetation-emissions-de-cov-biogeniques>

²En savoir plus sur l'ozone en vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=Dv6sMt2fS_Q



Actualité réglementaire : bientôt le vote de la nouvelle directive européenne sur la qualité de l’air ambiant

Depuis l’automne 2022, un projet de révision des seuils réglementaires a été initié par les différentes instances européennes. Ce dernier devrait être finalisé au mois de juin prochain. Cette future réglementation fixera de nouvelles valeurs limites pour les polluants dans l’air ambiant.

Le 20 février 2024, un accord a été conclu : il renforcera les normes sur la qualité de l’air d’ici 2030 en Europe³. Ce projet de directive prévoit de consolider le dispositif de surveillance de la qualité de l’air et de réviser les valeurs seuils sans toutefois s’aligner sur les valeurs guides pour la protection de la santé actualisées en 2021 par l’OMS.

LA RÉGLEMENTATION EN AIR EXTÉRIEUR EN COURS DE RÉVISION

	Paramètre	Valeur réglementaire européenne actuelle	Seuils OMS 2021	Projet de révision Directive* Seuils visés en 2030
DIOXYDE D’AZOTE NO ₂	Moyenne annuelle	Valeur limite 40 µg/m ³	10 µg/m ³	20 µg/m ³
PARTICULES PM10	Moyenne annuelle	Valeur limite 40 µg/m ³	15 µg/m ³	20 µg/m ³
PARTICULES PM2,5	Moyenne annuelle	Valeur limite 25 µg/m ³	5 µg/m ³	10 µg/m ³
OZONE O ₃	Nb de jours de dép. de la moy. glissante 120 µg/m ³ sur 8 heures	Valeur cible 25 jours par an	-	18 jours
	100 µg/m ³ sur 8 heures	-	3 jours par an	-



*Seuils envisagés par la Commission Européenne en octobre 2022

Les principales conséquences en termes d’exposition des territoires avec l’abaissement des seuils réglementaires ont déjà été en partie quantifiées :

- 5% de la population pourraient être exposées au-dessus de la valeur limite pour le dioxyde d’azote ;
- Près de 30% pour les particules PM 2,5.

Avec l’introduction de ces nouveaux seuils réglementaires, des territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes pourraient être à nouveau en dépassement nécessitant ainsi d’anticiper cette réglementation en menant des politiques publiques plus ambitieuses afin d’améliorer la qualité de l’air de la région.

³ Plus d’informations sur l’actualité publiée sur notre site web le 12 février 2024 : <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/actualite/revision-de-la-directive-europeenne-impacts-en-auvergne-rhone-alpes>



Qualité de l’air et enjeux sanitaires en Auvergne-Rhône-Alpes

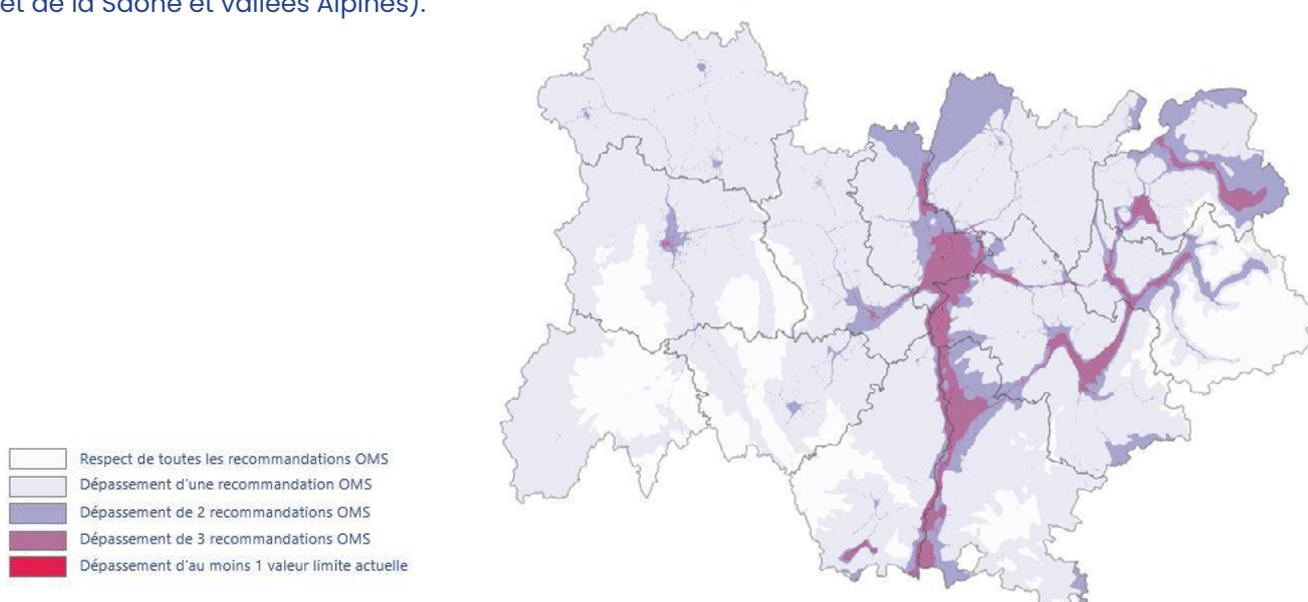
Malgré son amélioration sur notre territoire ces dernières années, la qualité de l’air reste un enjeu majeur. En effet, sur le plan sanitaire, l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS) émet des recommandations concernant les niveaux d’exposition (concentrations et durées), au-dessous desquels il n’a pas été observé d’effets nuisibles sur la santé humaine. Ces préconisations n’ont pas de caractère réglementaire aujourd’hui, et aucune valeur contraignante pour les États. Elles doivent cependant nous interpeller, car pour rappel, en France, de l’ordre de 40 000 décès pourraient être évités chaque année grâce à une réduction de la pollution de l’air.

Les recommandations de l’OMS ont donc vocation à fixer un cap ambitieux, visant à davantage préserver la santé des populations. Elles sont basées sur une analyse approfondie de la littérature scientifique (plus de 500 publications) évaluant les effets de la pollution de l’air sur la santé. Lors de sa dernière actualisation en 2021, l’OMS a particulièrement revu à la baisse les seuils sanitaires de référence par rapport à ceux édictés en 2005. Ainsi, le seuil sanitaire annuel du dioxyde d’azote a été divisé par quatre (passant de 40 µg/m³ en moyenne annuelle à 10 µg/m³), celui des PM_{2,5} par deux (passant de 10 µg/m³ en moyenne annuelle à 5 µg/m³).

Cartographie des enjeux sanitaires en Auvergne-Rhône-Alpes

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes propose un indicateur cartographique représentant les différents enjeux sanitaires de la qualité de l’air sur le territoire Auvergne Rhônalpin, par un jeu de compilation des seuils OMS et des valeurs réglementaires en vigueur.

Les polluants pris en compte sont le dioxyde d’azote (NO₂) ainsi que les particules PM₁₀ et PM_{2.5}. La cartographie des niveaux des différents polluants en 2022 a permis la construction de cet indicateur, qui révèle qu’une très grande partie de la population d’Auvergne-Rhône-Alpes est exposée à un air néfaste pour la santé, en particulier proche des grandes zones urbanisées de l’Est de la Région (vallée du Rhône et de la Saône et vallées alpines).





À propos d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes est l'observatoire agréé par le Ministère de la Transition écologique, pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes.

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, c'est plus de 40 années d'expertise et un ancrage territorial fort grâce à ses 6 comités territoriaux et l'implication de près de 250 adhérents. Atmo Auvergne-Rhône-Alpes appuie tous les décideurs locaux pour mettre en place des stratégies d'amélioration de la qualité de l'air. De plus, l'observatoire s'engage depuis plusieurs années dans l'accompagnement des changements de comportements en faveur de la qualité de l'air.

CONTACT PRESSE

Agence Giesbert & Mandin
pour Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Léa VILLOT

l.villot@giesbert-mandin.fr

06 89 89 17 96

